

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'an Deux Mil onze et le vingt avril, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.L. PELLERIN – J.M.GAUDIN — D.LANGLIN– B.LOUISE – D.BIGEON –
C.GASNIER – V.BEAUMONT – G.OLIVIER – M.DUMAINE – A.RETOUR –
J.C.GUILLEMIN

Présents Suppléants : G.BERTRAND – T.SOUTIF – C.BOUALAM – R.BOUVET – P.LEPAGE –
P.BOUVET– P.CARRE – D.VEGEE – C.LETETREL

Absents excusés : M.GUERIN – J.L.MARIE – D.BABONNEAU – M.TOUTAIN

Absent : //

Madame Christèle BOUALAM a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2010 budget général
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2011 du budget général
- Taux d'imposition
- Formation des élus
- Taux de la taxe des ordures ménagères
- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2010 ZAC
- Budget primitif 2011 ZAC
- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2010 SPANC
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2011 SPANC
- Création de deux circuits d'interprétation aux sites miniers
- Construction d'un immeuble commercial au Chatellier – Attribution des lots
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance et accueille Monsieur Besson, Trésorier Principal de Flers.

Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2010 budget général

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, Président de la commission finances et affaires juridiques afin de présenter le compte administratif 2010.

Après avoir rappelé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2010 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 683 313,78 € et un déficit en section d'investissement de 440 400,79 €, par conséquent par un excédent global de 242 912,99 €. Il fait état des restes à réaliser pour 2011 de 55 600 € en dépenses d'investissement et de 35 100 € en recettes d'investissement.

Monsieur le Président quitte l'assemblée et Monsieur Gérard OLIVIER, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2010 qui est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement à hauteur de 460 900,79 € obtenu après avoir ajouté les restes à réaliser, il convient d'affecter cette même somme à la section d'investissement à partir du résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 683 313,78 € et d'affecter le restant à la section de fonctionnement soit la somme de 222 412,99 €.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2011

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de chaque section. Après avoir rappelé les projets et les dépenses et recettes afférentes, il informe l'assemblée que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 597 060,99 € et en section d'investissement à la somme de 1 655 479,79€.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant que le budget primitif 2011 ne nécessite pas d'augmentation des taux d'imposition,

Vu l'état de notification 1259 des taux 2011 proposés par les services de la Direction générale des finances publiques,

Considérant la réforme fiscale, transférant la partie départementale de la taxe d'habitation aux communes et E.P.C.I. et considérant que le contribuable ne sera pas pénalisé par les taux rebasés calculés par les services fiscaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

MAINTIEN les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 5,50%
- Taxe Foncière Bâtie : 4,36 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 9,28 %
- CFE (Hors zone) : 3,16%
- CFEZ (de zone) : 18,06%

FORMATION DES ELUS

Vu la Loi de Proximité du 27 février 2002 obligeant les Conseils Communautaires à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre au budget,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

FIXE à 1 000 € les crédits alloués aux dépenses de formation des élus.

Les formations devront se rapporter aux compétences de la Communauté de Communes.

Cette somme sera inscrite à l'article 6535 du budget 2011.

VOTE DU TAUX DE LA T.E.O.M.

En application de la Loi de finances 2004 et de son article 107 applicable au 1er janvier 2005,

Le Conseil Communautaire,

FIXE à l'unanimité à 13.28 % le taux applicable aux bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAC

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, afin de présenter le compte administratif 2010 du budget ZAC.

Après avoir rappelé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2010 se clôture à 0,00 euros en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement de 74 665,35 €, par conséquent par un déficit global de 74 665,35 €.

Monsieur Gérard OLIVIER, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2010 de la ZAC qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2010 qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2011 ANNEXE DE LA ZAC

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de chaque section et informe l'assemblée que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 390 674,04 € et qu'il est en sur-équilibre en section d'investissement avec 909 593,62 € en dépenses et 1382 899,45 € en recettes.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET SPANC

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, afin de présenter le compte administratif 2010 du budget SPANC.

Monsieur Beaumont précise que ce budget est composé uniquement d'une section de fonctionnement. Après avoir rappelé les dépenses et les recettes de la section, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2010 se clôture par un déficit de 30 188,61 euros.

Monsieur Gérard OLIVIER, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2010 de la ZAC qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2010 qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2011 ANNEXE DU BUDGET SPANC

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et souligne que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 40 590,00 €.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

CREATION DE DEUX CIRCUITS D'INTERPRETATION AUX SITES MINIERS

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 janvier 2009 approuvant l'opération et le plan de financement,

Vu la présentation du projet du Cabinet INGE INFRA,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme réunie le 8 avril dernier,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président :

- à lancer un appel d'offres selon la procédure adaptée,
- à retenir le mieux disant selon l'avis de la commission d'appel d'offres,
- à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant

PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2011

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMERCIAL AU CHATELLIER – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 février 2011 approuvant l'opération, le plan de financement et autorisant à lancer un appel d'offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les vendredis 1^{er} et 8 avril dernier,

Monsieur le Président rend compte des résultats de l'appel d'offres

Lot 1 Terrassement VRD :	Entreprise Benoit Maurice TP : 37 122.20 euros H.T
Lot 2 Génie civil:	Entreprise Ledauphin : 35652.05 euros H.T
Lot 3 Charpente métallique :	Entreprise Co.me.orn : 26 724 euros plus l'option 2514 euros H.T
Lot 4 Bardage métallique étanchéité:	Entreprise Renault : 53049.47 euros plus l'option 2300 euros H.T
Lot 5 Dallage industriel:	Entreprise Planitech : 8 392.97 euros H.T

Lot 6 Menuiseries extérieures: SAS MAB : 10 087.30 euros H.T
 Lot 7 Menuiseries intérieures cloisons sèches faux plafonds: Gobé Delarue : 17 364.90 euros H.T
 Lot 8 Electricité Chauffage VMC : EJS : 23 591.20 euros H.T
 Lot 9 Plomberie sanitaire PECS : Entreprise Babin 3 786.81 euros H.T
 Lot 10 Revêtements de sol scellés faïence: Entreprise Schmitt : 20 277.72 euros H.T
 Lot 11 Peinture: Entreprise Heuveline : 4 797.92 euros H.T

L'ensemble représente un montant total de 245 660,54 euros H.T. soit 293 810,00 euros T.T.C

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés et toutes les pièces s'y rapportant

PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2011

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Pôle Excellence Rural concernant la valorisation du patrimoine minier du Bocage n'a pas été retenu mais que certains projets peuvent être illigibles à la Dotation de l'Équipement du Territoire Rural telle la restauration des fours de la Butte Rouge à Dompierre.

Restauration des ouvrages métalliques d'un four de la Butte Rouge à Dompierre

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 31 janvier 2008 d'être porteur du projet de valorisation du site de la Butte Rouge à Dompierre

Considérant l'intérêt touristique que représente ce site et la création d'un parcours d'interprétation mené par la Communauté de Communes en partenariat avec le Parc Naturel Normandie Maine,

Considérant le « chantier-école » de restauration des maçonneries des fours et des quais, porté par l'association Le Savoir et le Fer en partenariat avec l'A.F.P.A. de Saint Hilaire du Harcouët,

Monsieur le Président présente le projet. Le coût global de l'opération se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et cintrage 4 UPN	700,00 €	Conseil Régional	30 000,00 €
Fabrication et pose 10 cerclages autour du four	24 300,00 €	D.E.T.R.	30 000,00 €
Fabrication et pose plateforme au sommet du four	36 000,00 €	Communauté de communes de la Haute Varenne et Houlme	15 000,00 €
Fabrication et pose passerelle entre four et mur de soutènement	14 000,00 €		
Total H.T	75 000,00 €	Total H.T	75 000,00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional de Basse Normandie une subvention de 30 000 €

SOLLICITE, au titre de la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux une subvention de 30 000€

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2011

Monsieur Langlin, Maire de la commune du Châtellier souhaiterait rencontrer le Président de l'association Le Savoir et le Fer afin de discuter de l'avenir des fours de la Bocagerie sur la commune de Saint Clair du Halouze mais propriété de la commune du Châtellier.

Monsieur Bigeon, Maire de Dompierre, souhaiterait réagir suite à la diffusion de la carte du projet de schéma départemental de coopération intercommunal qui fait ressortir l'adhésion de la commune de Dompierre à la Communauté de communes de Domfront et souligne que la commune de Dompierre a délibéré unanimement pour rester au sein de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme. Il est surpris de ce découpage alors qu'il avait affirmé en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Argentan, que son conseil souhaitait rester au sein de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme.

Les membres du Conseil communautaire souhaitent qu'une délibération communautaire soit prise à l'encontre de ce projet pour montrer son attachement à la commune de Dompierre.

Maintien du périmètre géographique de la Communauté de Communes

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal de l'Orne en date du 18 avril dernier retirant la commune de Dompierre de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme pour la grouper à la Communauté de Communes de Domfront,

Considérant la délibération du Conseil municipal de Dompierre en date du 4 mars 2011 sollicitant à l'unanimité son maintien dans la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme,

Considérant les relations de partenariat avec le conseil municipal de Dompierre et ses associations notamment avec l'association Le Savoir et le Fer pour promouvoir le territoire,

Considérant les réalisations sur cette commune telle la construction de 12 logements locatifs sociaux afin de maintenir la population, la construction d'un atelier relais pour maintenir une entreprise, les travaux annuels d'entretien et rénovation de la voirie communale, le diagnostic des installations d'assainissement non collectif, l'acquisition du site minier des fours de la Butte Rouge pour promouvoir et valoriser le patrimoine minier du territoire...

Considérant l'étonnement des Conseils municipaux des Communes membres et du Conseil communautaire face au projet de retrait d'une commune du territoire alors même que celle-ci ne souhaite pas être retirée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

DESAPPROUVE à l'unanimité le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne,

SOLLICITE les services de l'Etat pour rétablir la commune de Dompierre au sein du territoire de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme

Monsieur GAUDIN, responsable du S.P.A.N.C. énonce un problème qui pourrait être récurrent et demande l'avis du conseil communautaire : à qui facturer le diagnostic vente des installations d'assainissement non collectif des particuliers qui ont été soit oubliés et par conséquent absents du listing fourni par les communes ou soit retirés de ce listing pour x raisons ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,